



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

COMMUNE (S) DE FRUGES

REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

relatif : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
article R181-1 et suivants du code de l'environnement  
CONSTRUCTION DU NOUVEL ABATTOIR DE FRUGES  
Procédure de demande d'autorisation d'exploitation  
au titre des ICPE (Rubrique 2210)

Le 02/01/2020

le Commissaire Enquêteur  
CARNEL CHANTAL

OBJET DE L'ENQUÊTE :

Demande d'Authorisation d'exploiter un nouvel  
abattoir par la Société d'abattage des Hauts  
Pays "SELIC" - FRUGES

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE :

Arrêté n° 275 en date du 27/11/2019

de Monsieur le Maire de :

de M. le Préfet de :  (1)

Ps de Calais  (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR désigné par le Président du Tribunal Administratif :

Mme CARNEL CHANTAL

Profession : Retraitée

Durée de l'enquête : 15 jours aux heures d'ouverture de la mairie

Date d'ouverture : du 06 janvier 2020 au 20 janvier 2020

3 permanences :

Les 06 janvier 2020	de 09 heures	00	à 12 heures	00
" 11 janvier 2020 "	09	" 00	" 12 "	00
" 20 janvier 2020 "	15	" 00	" 18 "	00

REGISTRE D'ENQUÊTE :

Comportant dix neuf (19) feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : la mairie de Fruges ou sur le site internet <http://www-ps-de-calais-gouv.fr>

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Préfecture - mairie et site internet

RÉCEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur recevra le public :

Le 06/01/2020	de 09 heures	00	à 12 heures	00
" 11/01/2020 "	09	" 00	" 12 "	00
" 20/01/2020 "	15	" 00	" 18 "	00

1) Cocher la case correspondante.

*Ch. Carnel*

ce

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 06 janvier 2020 de 09 heures 00 à 12 heures 00

Permanence ~~Ceue~~

OBSERVATIONS DE M.

Aucune visite ~~Ceue~~

11 janvier 2020 09h00

ouverture permanence

~~Ceue~~

M. Pascal Dubuisson

18, rue de Ruisseaurille

62320 Baispelle - Neuve TEL: 0685017922

Je rappelle que je ne suis pas contre le projet mais j'exprime ici mes inquiétudes en tant que "futur riverain" de cet abattoir.

- Inquiétudes essentiellement sur d'éventuelles odeurs car une bonne partie de la population du haut de la rue de Ruisseaurille va se trouver à 300 m du bâtiment.

Il conviendrait que la fumière, les bacs de déchets et la stabulation soient dans des locaux fermés, hermétiques et réfrigérés.

- Inquiétudes aussi sur le bruit (véhicules tôt le matin)

Merci de prendre en considération mes craintes ci-dessus exposées.

11 janvier 2020 12h00

Fin de la permanence - une visite

~~Ceue~~

M. M<sup>me</sup> BARRAS

30, rue de Rousseauville

62310 - Coupelle - Neuve

à M. le Commissaire Enquêteur

objet: Projet Abattoir

Monsieur le Commissaire

Notre intervention portera sur 2 points dont l'un n'est certes pas la raison de votre présence mais si ce premier point avait été réfléchi et anticipé, le second ne serait pas le déclenchement de nos réclamations.

La Com. Com a en projet de puis bien longtemps l'extention de la zone, voir plan en annexe (zone 1 AVE) notamment le triangle formé par la D 328 et la D 343. Pourquoi ne pas avoir négocié et acheté ces parcelles pour y implanter cet abattoir, alors éloigné des habitations et de la Centrale Médicale où entrent et sortent tous les jours des produits d'hygiène et pharmaceutiques -

Dès lors nous sommes amenés à porter à votre connaissance nos exigences afin de réduire au maximum les nuisances que ne manquera pas de générer cet établissement.

des odeurs: que les lumières (celle de l'Abattoir et celle de lavage des véhicules qui amènent les animaux) soient couvertes, ventilées. De même pour les eurs, les déchets, etc... que les locaux soient eux couverts, ventilés et refroidis. ( Ces deux points nous les subissons et

et connaissant donc ce de quoi nous causons, avec l'ancien Abattin).

Prevoit une dératisation continue et efficace.

Enfin, comme vous le verrez sur le plan joint, l'Abattin située à 2/300m des maisons de la Rue de Russaerville, vont subir une dévaluation évidente, car qui va acheter ou louer avec une vue sur ce type d'établissement!

Alors nous exigeons un merlon, sur toute la longueur de l'emprise de l'Abattin, d'une hauteur minimum de 4 à 5 mètres, sur lequel sera planté une haie compacte capable de cacher complètement le bâtiment.

En attendant que nos réclamations soient prises en considération, nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos respectueuses salutations.

*H. Barnas.*



Rue de Ruyssenville  
notre maison



parcelles primitives

Le bois d'anciennes parcelles l'Abbatot

Projet l'Abbatot

Centre médicale

1AUE

LE BOIS GIGNAUX

M<sup>me</sup> Debue Denise

22 Rue de Ruisseauville

62310 Coupelle Neuve

voilà les inquiétudes que j'ai avec la construction d'un abattoir qui sera situé à 300 m environ en face de chez moi les odeurs, les déchets devront être dans un endroit fermé et réfrigéré le bruit.

l'invasion de rats ect ?

le 15 janvier 2020

Debue

M<sup>me</sup> Josaint Sandrine  
22, rue de Wisseville  
62310 Royelle-Neuve

le 17 janvier 2020

Monsieur,

Par cette présente j'aimerais vous faire part de mes inquiétudes quant à la construction de l'abattoir suite à l'enquête menée sur le sujet.

Habitant rue de Wisseville je me questionne par rapport aux désagréments que cela pourrait occasionner.

Merci de votre compréhension et je vous prie d'accepter Monsieur l'expression de mes sentiments les meilleurs.





M<sup>r</sup>. M<sup>me</sup> Maquenhem Pochet  
62310 Vechain

objet: Abattoir

à M<sup>r</sup>. L'Enquêteur

Monsieur

Propriétaires de la maison familiale à Coupette Neuve  
20 Rue de Ruisseauville, nous l'avons complètement  
Rénovée dans le but d'y revenir habiter.

Aussi nous avons remarqué qu'un abattoir présentait  
de la gêne pour les voisins.

C'est pour cela que nous exigeons que toutes les  
dispositions soient prises pour qu'il n'y ait, aucune  
odeurs, aucun bruit pas de Rats, de mouches etc...

Fait à Vechain le 20.1.2020

M<sup>r</sup> Maquenhem

M. Michel HENGUELLE  
18, rue Pablo Neruda  
59290 Wasquehal.

à

M<sup>r</sup> le Commissaire enq<sup>u</sup>



le 15/01/2020.

Objet: Projet Abattoir 2 Ac Petite d<sup>u</sup>

M<sup>r</sup> le Commissaire,

Je suis actuellement propriétaire d'un terrain brisé à proximité de l'actuel abattoir de Fruges. Je connais depuis de nombreuses années les désagréments liés à l'activité d'abattage d'animaux à savoir les odeurs et les bruits incessants comme le beuglement des animaux, les cris des salariés chargés des déchargements des camions, les véhicules ainsi que le fonctionnement des machines. Pour le futur projet de construction du nouvel abattoir, je suis encore concerné et je refuse de subir les mêmes problèmes. En effet je suis propriétaire, au 24 rue de Ruiseceville à Coquelle-Neuvy d'une maison d'habitation, actuellement louée, avec un terrain d'environ 1ha. J'envisage de plus dans les prochaines années de faire construire une résidence secondaire. Aussi je ne veux pas être contraint de supporter les nuisances liées au fonctionnement d'un abattoir. Je demande ainsi que les bacs de déchets, la fumière et la stabulation soient dans des locaux fermés, ventilés et réfrigérés avec désaérisation permanente pour éradiquer les odeurs ainsi que les rats, mouches etc... De même je ne veux pas subir les nuisances sonores comme les cris des bêtes, la circulation des véhicules et le fonctionnement des machines. Je veux également que je puisse encore louer ma maison à des locataires qui veulent vivre en toute quiétude.

Je vous remercie de prendre en compte l'ensemble des considérations portées dans ce courrier.

Je vous prie, Monsieur, mes salutations distinguées.

JH.